



Règlement Vaudoise Junior Cup

2024

Table des matières

I. Dispositions générales	3
Art. 1 But de la série de tournois	3
Art. 3 Dispositions du tournoi (mise au concours)	3
II. Organisation.....	3
Art. 4 Organisation et contrôle	3
Art. 5 Date et nombre de tournois	3
Art. 6 Candidature, désignation de l'organisateur	3
Art. 7 Date de déroulement	3
Art. 8 Couverture des frais	3
Art. 9 Official, Referees.....	3
Art. 10 Catégories d'âge	4
Art. 11 Epreuves	4
Art. 12 Droit de participation / résultats	4
Art. 13 Inscriptions.....	4
Art. 14 Inscriptions en surnombre	4
Art. 15 Finance d'inscription	4
Art. 16 Photos	4
Art. 17 Administration des tournois / annonce des résultats.....	4
Art. 18 Têtes de séries.....	5
Art. 19 Tirage au sort	5
Art. 20 Convocation	5
IV. Directives techniques.....	5
Art. 21 Balles.....	5
Art. 22 Arbitres.....	5
Art. 23 Publicité.....	5
Art. 24 Modalités de jeu Futures	5
Art. 25 Attribution des points.....	6
V. Déroulement Masters National	6
Art. 26 Qualification / Convocation	6
Art. 27 Finance d'inscription	6
Art. 28 Modalités de jeu	6
V. Prix.....	6
Art. 29 Prix.....	6
VI. Dispositions finales	7
Art. 30 Droit réservé et complémentaire	7
Art. 31 Comportement des participants aux tournois.....	7
Art. 32 Entrée en vigueur.....	7

I. Dispositions générales

Art. 1 But de la série de tournois

Le but du Vaudoise Junior Cup est d'une part de permettre aux jeunes enthousiastes du tennis (filles et garçons) jusqu'à l'âge de 12 ans d'avoir accès au tennis de compétition.

Art. 3 Dispositions du tournoi (mise au concours)

Les dispositions du tournoi (extrait de ce règlement) seront fixées par leur publication dans la mise au concours du tournoi.

Pour tous les cas qui ne sont pas réglés ici, le règlement de tournois Swiss Tennis est applicable. Pour les cas spéciaux, c'est le département Sport populaire de Swiss Tennis qui décide.

II. Organisation

Art. 4 Organisation et contrôle

Swiss Tennis organise le Vaudoise Junior Cup chaque année. Son déroulement et son contrôle relèvent du département Sport populaire.

Les Officials organisent les divers tournois futures dans les clubs/centres en régie propre. Ils s'engagent à respecter les dispositions de ce règlement.

L'organisation du tournoi du master national est l'affaire de Swiss Tennis.

Art. 5 Date et nombre de tournois

Les tournois futures du Vaudoise Junior Cup ont lieu chaque année durant les mois d'avril à août. (Les dates précises ressortent de l'annonce ou de la publication sur www.mytennis.ch.)

Art. 6 Candidature, désignation de l'organisateur

Tout club (centre/groupement) disposant de trois courts au moins peut poser sa candidature auprès du département Compétition pour l'organisation d'un tournoi jusqu'au 31 janvier de l'année du déroulement du tournoi concerné. Les organisateurs sont désignés par le département Sport populaire.

Art. 7 Date de déroulement

Le département Sport populaire fixe les dates de déroulement en coordination avec les organisateurs. Suivant le nombre de participants et selon les courts disponibles, un tournoi durera de 1 à 5 jours.

Art. 8 Couverture des frais

Les organisateurs pourront garder toutes les finances d'inscription à titre de contribution aux coûts. Par ailleurs, des affiches, des mises au concours des tournois, des tableaux de tournois, des balles, des prix (pour les finalistes) et des cadeaux-souvenirs seront mis à la disposition des organisateurs à titre gratuit.

Art. 9 Official, Referees

Les organisateurs des tournois désignent eux-mêmes, vis-à-vis de Swiss Tennis, un Official breveté (art. 17/18 du règlement des tournois) pour «leur» tournoi. Les Referees ne sont pas obligatoires.

III. Déroulement

Art. 10 Catégories d'âge

Le Vaudoise Junior Cup est organisée en deux catégories d'âge, à savoir:

Catégorie 12&Under: jusqu'à 12 ans (année de naissance 2012 et plus jeunes)

Catégorie 10&Under: jusqu'à 10 ans (année de naissance 2014 et plus jeunes)

Les enfants nés entre le 01.01 et le 30.06.2012 resp. 01.01 et 30.06.2014 passent dans la catégorie d'âge supérieure pour les tournois après le 1er juillet 2024.

Les joueurs des catégories d'âge 10&U et 12&U qui passent dans la catégorie au-dessus avec effet au 1er juillet gardent leur ancien statut jusqu'à la fin de la série de tournois, pour autant qu'ils aient participé à au moins un tournoi Vaudoise Junior Cup jusqu'au 30 juin.

Art. 11 Epreuves

Le Vaudoise Junior Cup comprend les épreuves de simples suivants:

Catégorie 12&Under: simple garçons et simple filles

Catégorie 10&Under: simple garçons et simple filles

Art. 12 Droit de participation / résultats

Sont en droit de participer tous les juniors, filles et garçons, avec une licence valable de Swiss Tennis et classés R7 - R9, pour autant qu'ils remplissent les conditions de l'art. 10.

Les résultats comptent comme résultats officiels et seront pris en compte pour le classement.

Art. 13 Inscriptions

Les inscriptions destinées à l'organisateur devront être faites on-line sous www.mytennis.ch, par e-mail ou par courrier. Le dernier délai d'inscription est fixé par l'Official, d'entente avec Swiss Tennis.

Un participant ne peut s'inscrire qu'à un seul tournoi et dans une seule catégorie par date de tournoi. S'il ignore ce règlement et s'inscrit à plusieurs tournois le même jour, il peut être exclu de la participation du Masters National.

Art. 14 Inscriptions en surnombre

Lors d'un trop grand nombre d'inscriptions, les participant(e)s seront pris(es) en considération dans l'ordre de la date d'inscription.

Art. 15 Finance d'inscription

Les frais d'inscription sont de CHF 35.00 par tournoi. Les frais doivent être payés avant le premier match.

Art. 16 Photos

L'organisateur est obligé de prendre des photos avec les finalistes de chaque épreuve devant la banderole du sponsor et de les envoyer les dans les 3 jours après la fin du tournoi par e-mail à Swiss Tennis. Ils les mettent gratuitement à disposition à Swiss Tennis.

Art. 17 Administration des tournois / annonce des résultats

Toute l'administration des tournois, de l'annonce jusqu'à la transmission des résultats de chaque tournoi du Vaudoise Junior Cup, se déroulera par le biais de l'application pour les tournois Advantage de Swiss Tennis. Les résultats devront être transmis à Swiss Tennis par l'Official responsable dans les 3 jours après la fin du tournoi.

Swiss Tennis procédera à la répartition des points.

Art. 18 Têtes de séries

La valeur de classement est le critère pour la fixation des têtes de séries.

Art. 19 Tirage au sort

L'organisateur procède au tirage au sort.

Art. 20 Convocation

Il relève des participantes et des participants de s'informer de leur admission au tableau et de l'horaire de jeu. Le tableau ainsi que l'heure de la première rencontre seront publiés sur www.mytennis.ch au plus tard 3 jours avant le tournoi.

IV. Directives techniques

Art. 21 Balles

La marque de balle est fixée par Swiss Tennis. En l'an 2024, tous les tournois 10&U et 12&U se disputeront avec des balles Wilson Starter Play (Stage 1).

Art. 22 Arbitres

Les arbitres ne sont pas obligatoires. Mais pour faciliter le déroulement des jeux, c'est-à-dire, pour venir en aide aux participants (sans expérience de jeu), il peut être fait appel à des arbitres/accompagnateurs.

Art. 23 Publicité

Le sponsor principal aussi bien que les co-sponsors doivent avoir la possibilité de présenter et d'afficher du matériel publicitaire et de promotion pendant le tournoi. Les informations détaillées se trouvent dans des directives spéciales.

Art. 24 Modalités de jeu Futures

Les formes de tournois suivantes sont possibles lors d'un tournoi Futures:

- Tournois à élimination directe (système de Coupe)
- Tour de consolation si le nombre de participants le permet
- Jeux de groupe

Les organisateurs choisissent de concert avec Swiss Tennis une forme de tournoi adaptée au nombre de participants.

S'il y a des épreuves avec 3 inscriptions ou moins, des jeux de groupe seront organisés, ou bien les épreuves seront regroupées ou annulées.

- L'organisateur peut choisir parmi **les formes de jeu** suivantes :
- Short Sets (le set commence à 2:2, deux sets gagnants)
- Short Set avec Champions-Tiebreak au lieu d'une 3e manche si on est à une manche partout. (Cette formule de jeu n'est possible dans le tableau principal/ « Main Draw » que si chaque enfant peut jouer deux matches garantis)
- Le Modus « No-Ad » est possible
- Champions Tiebreak au lieu d'une 3e manche si on est à une manche partout

Tour de consolation:

Si le nombre de participants le permet, un tour de consolation sera également organisé pour toutes les catégories.

Indépendamment de la formule de jeu choisie pour le «Main Draw», il est possible de proposer des Short Sets et des Champions Tiebreaks pour les tours de consolation.

IMPORTANT: Dans le tournoi de consolation / tour de consolation, chaque enfant **peut disputer un (1) match au maximum.**

Art. 25 Attribution des points

Les points comptant pour le classement sont attribués comme suit:

Chaque victoire donne un (1) point pour le classement de la Vaudoise Junior Cup. Dans la mesure du possible, les perdants du premier tour pourront disputer au maximum un match de consolation.

V. Déroulement Masters National

Art. 26 Qualification / Convocation

Les 8 joueuses et les 8 joueurs avec le meilleur nombre de points dans chaque catégorie des tournois Futures se qualifient pour le Masters National.

En cas d'égalité de points, la participation sera déterminée dans l'ordre qui suit:

1. le meilleur classement lors d'un tournoi Future Vaudoise Junior Cup
2. le plus petit nombre de tournois Vaudoise Junior Cup 2024
3. la valeur de classement plus élevée

Les joueuses et joueurs qualifiés seront convoqués directement par Swiss Tennis au Masters National.

Art. 27 Finance d'inscription

Les joueuses et les joueurs ne paient pas de finance d'inscription au Masters National.

Art. 28 Modalités de jeu

Le Masters National se dispute selon le système de l'élimination directe (système de Coupe). Les perdants du premier tour disputent un tournoi de consolation.

V. Prix

Art. 29 Prix

Tournois de qualification:

Prix en nature offerts par les Sponsors et Swiss Tennis.

L'organisateur peut distribuer d'autres prix s'il le désire.

Masters National Junior Cup

Chaque participant/e est invité/e à Bienne par Swiss Tennis et reçoit un prix en nature.

VI. Dispositions finales

Art. 30 Droit réservé et complémentaire

Dans tous les cas non réglés par le présent règlement, le règlement des tournois de Swiss Tennis devient applicable. Swiss Tennis prononce la décision définitive en cas de failles dans le règlement ou d'incertitudes concernant l'interprétation des dispositions relatives au Vaudoise Junior Cup, de même qu'en cas de contentieux découlant de l'application du présent règlement.

Art. 31 Comportement des participants aux tournois

Les participants aux tournois du Vaudoise Junior Cup qui ne se soumettent pas aux dispositions du présent règlement, du règlement des tournois (en particulier pour des w.o. infondés), ou aux instructions de l'organisateur du tournoi peuvent être rayés du classement du Vaudoise Junior Cup par Swiss Tennis et/ou être exclus de la participation aux tournois qui suivent. Swiss Tennis est habilitée à décompter ou ne pas distribuer des points pour des raisons disciplinaires.

Art. 32 Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur pour le déroulement du Vaudoise Junior Cup 2024 et pour les années qui suivent, sous réserve de modifications.

Swiss Tennis remercie ses partenaires !

Un grand merci également à tous les organisateurs des tournois et à leurs bénévoles!